

# Programme Osmose 2020



Pays concerné(s)

Lettonie

Osmose est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-letton. Il est mis en œuvre en Lettonie par le ministère de l'Éducation et des sciences, et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les appels à candidature de ce programme sont lancés sur un rythme bisannuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **31/05/2019**

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de présentation générale.

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations.

Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique est liée à celles qui figurent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

## Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

La participation active et la mobilité de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un des tous premiers critères de sélection.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer.

Les projets destinés à participer à des congrès, conférences, ou cours de mise à niveau seront exclus.

### Critères d'évaluations des projets

Les qualifications et l'expérience internationale du chef de projet ;

La qualité scientifique du projet ;

La valeur ajoutée pour la coopération franco-lettonne.

### Réseaux de projets bilatéraux

Afin d'encourager la création de réseaux européens de recherche et contribuer ainsi à la construction de l'Espace européen de la recherche, les instances des deux pays rappellent aux chercheurs qu'ils ont la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche que leur projet Osmose. A égalité d'évaluation, la priorité sera donnée à ces projets en réseaux par rapport aux projets uniquement bilatéraux.

### Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite en Lettonie pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Les dossiers seront évalués sur :

La qualité et l'intérêt scientifique du projet, la clarté de sa présentation ;

La qualité et les compétences des équipes française et lettone, (reconnaissance dans leur domaine, participation à la publication d'articles scientifiques, notoriété internationale) ;

La participation effective au projet de jeunes chercheurs et/ou doctorants ;

Les complémentarités de la coopération (apports mutuels, équilibre de la mobilité prévue, etc) ;

Les perspectives (publications académiques, retombées économiques et industrielles potentielles).

### Modalités de fonctionnement

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme. Il est à noter que les prises en charge concernent exclusivement des mobilités de courtes durées.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) ; incluant la liste des mobilités effectuées ou à venir et le nom des personnes concernées ;

La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1re année.

Ces documents doivent être envoyés à la fin de la 1re année au Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Riga.

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour des chercheurs lettons en France et les voyages des chercheurs français en Lettonie :

Indemnités de séjour : 110 EUR/jour,

Voyages : remboursement sur frais réels dans la limite de 500 EUR par aller-retour France/Lettonie.

Les moyens accordés par la Lettonie couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour des chercheurs français en Lettonie et les voyages des chercheurs lettons en France :

Indemnités de séjour : 100 EUR/jour, (frais d'hébergement inclus),

Voyages : remboursement sur frais réels dans la limite de 500 EUR par aller-retour Lettonie/France.

## Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le document ci-joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

## Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **31 mai 2019**

Diffusion des résultats : **novembre 2019**

Début des projets : **janvier 2020**

## Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

## Contacts pour le programme

### Pour la partie française

Gilles Bonneville, Conseiller de coopération et d'action culturelle  
Sandra Urtane, chargée de mission « Pôle Savoirs, société et innovation »  
Institut français de Lettonie  
59, rue Elizabetes  
Riga LV-1009  
Tél. : +371 67 20 18 55

Mél : gilles.bonnevialle@institut-francais.lv

Mél : sandra.urtane@institut-francais.lv

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Mme Linda Vecbiškēna, chargée de mission au Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et des innovations

Ministère de l'éducation et des sciences

2, rue Valnu

Riga LV-1050

Tél. : +371 67 04 74 94

Mél : Linda.Vecbiskena@izm.gov.lv

Mme Lelde Valeine, Département d'appui aux politiques d'innovation et de recherche  
Agence nationale pour le développement de l'éducation

1, rue Valnu

Riga LV-1050

Tél. : +371 67 78 54 65

Mél : lelde.valeine@viaa.gov.lv